

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers :

L'an deux mil douze

En exercice : 13

Le 16 novembre à 18 heures 30

Présents : 9

Le Conseil Municipal de la commune de JAULDES

Votants : 10

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
A la Mairie, sous la présidence de M. SAVIN Eric, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 9 novembre 2012

**PRESENTS : MMES COUTEAU – MOUNIER****MM. SAVIN – BARRAL - BOISSIER DESCOMBES – BOIVENT –  
MERCIER – SUTRE – TEILLET****EXCUSE : M ALLEGRE****ABSENTS : MME BOUDOIRE****MM. CALVET – REMAUD****POUVOIR : M ALLEGRE a donné pouvoir à M BARRAL**

M BOIVENT a été nommé secrétaire.

**2012-11-04 D****OBJET : Avenant à la convention médecine professionnelle**

Monsieur le Maire expose qu'il a reçu du Centre de Gestion un avenant à la convention relative à l'adhésion de la commune au service de santé et de prévention des risques professionnels du Centre de Gestion de la Charente.

Monsieur le Maire précise que cet avenant vient modifier la convention comme suit : « Le « forfait prestations » unitaire mentionné à l'article 1 de la convention est fixé par le Conseil d'Administration du Centre de Gestion. Le montant pour l'année 2013, s'élèvera à 62,00 € par agent. »

De plus, Monsieur le Maire précise que les visites médicales ne se feront plus tous les ans mais tous les deux ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité, l'avenant à la convention médecine professionnelle et donne mandat à Monsieur le Maire pour le signer.

Fait à Jauldes, le 19 novembre 2012

**Le Maire****Eric SAVIN**